



Échos de L'AFPAD

Association des **F**amilles de **P**ersonnes **A**ssassinées ou **D**isparues
Murdered or **M**issing **P**ersons' **F**amilies' **A**ssociation

Mars 2008

Volume 5 • Numéro 1



SOMMAIRE	Page
Mot du président	2
Nouvelles du conseil d'administration	2
Bilan des activités	3
Activités à venir	4
La part des membres	7
Témoignages	9
Matière à réflexion	17

MOT DU PRÉSIDENT

L'AFPAD entame sa quatrième année d'existence. Elle atteint presque 400 familles membres et les résultats de nos actions sont de plus en plus évidents. En plus de la **Loi 25** qui a été mise en vigueur au mois de mars 2007, laquelle est rétroactive au mois de mai 2006 et la **Loi 58** qui a été adoptée en décembre dernier. Cette loi reconnaît aux parents dont un proche a été assassiné ou est disparu le droit à un congé sans solde de 104 semaines. Cette loi inclut également les proches des personnes suicidées. Une première mondiale, comme l'exprimait le ministre titulaire de la loi, monsieur David Whissell.

Il faut donc souligner positivement le travail du gouvernement du Québec actuel même si à quelques égards certains de nos dossiers ont peu évolué, notamment celui des malades ayant des troubles psychiatriques et qui représentent un danger pour la société. C'est une question de temps et de patience pour que ces demandes puissent progresser au sein des ministères concernés.

Au cours des prochains mois, grâce à l'ajout d'une ressource en secrétariat au bureau permanent de Montréal, l'AFPAD travaillera sur quelques dossiers qui revêtent une grande importance pour les familles. Citons, en autres, la mise en place d'un fichier informatisé de nos membres, l'expérimentation d'un service de counselling en ligne, le dépôt aux deux gouvernements d'un projet de Charte des droits des victimes d'actes criminels et le financement à long terme de notre association.

Concernant le fichier informatisé des familles membres, l'AFPAD contactera individuellement toutes les familles afin de le compléter. Ce fichier

sera pour nous une référence pour vous assurer un soutien adéquat que ce soit lors de l'enquête policière, de l'enquête préliminaire, du procès ou lors de procédures d'appel. **TOUTES les informations seront confidentielles et jamais celles-ci ne seront dévoilées sans votre consentement écrit.**

Le projet de counselling en ligne est une expérience unique en Amérique du Nord. Il s'agit, via notre forum de discussions exclusivement réservé aux familles membres, de mettre à leur disposition un psychothérapeute qui échangera avec eux. Enfin, relativement au projet de la Charte des droits des victimes d'actes criminels, celle-ci sera bientôt disponible pour consultation sur notre site Internet. Nous vous en présentons les grands principes dans le présent bulletin.

Enfin, est-il nécessaire de vous rappeler qu'à cette époque de l'année se déroulent deux activités importantes pour notre financement organisé par des bénévoles de l'association et des sympathisants. Tous deux méritent votre attention et même votre participation. Il s'agit d'abord du spectacle bénéfique de Sherbrooke et du spin-o-thon de Québec. Ces deux activités en sont à leur deuxième année. Le bulletin y consacre plusieurs lignes afin de vous rappeler que la totalité des bénéfices de ces activités retourne sous forme de services aux familles et qu'y participer est votre façon de nous dire que vous appuyez la cause que nous défendons.

*Pierre-Hugues Boisvenu, président
Père de Julie assassinée en 2002*

NOUVELLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1) Bourses d'études AFPAD

Encore une première pour l'AFPAD! Voici les informations quant à notre récipiendaire pour la **Bourse AFPAD de 1 000\$** pour les études de premier cycle universitaires :

Gagnant : Monsieur Charles Burman

Lieu d'études : Université Laval (Québec)

Programme d'études : Droit, 1^{ère} année

Projet d'études : Loi d'indemnisation des victimes d'actes criminels, L.R.Q., ch.1-6 ; les indemnités prévues

Problématique : Examen de la jurisprudence récente à cet effet ; comparaison avec le régime américain

Objectif : Examiner la différence des indemnités accordées au Québec et aux USA, pour des crimes similaires

Méthodologie : Analyse systématique de la jurisprudence québécoise et américaine

Échéancier : Dépôt de la recherche dans un délai raisonnable en conformité avec les attentes de l'AFPAD.

Lien du projet avec l'AFPAD : Cette recherche établira l'échelle d'indemnités accordées aux victimes d'actes criminels par la loi québécoise, en comparaison avec la loi américaine.

Quant à la bourse de 2 000\$ s'adressant aux étudiants de 2^e cycle et plus, aucune candidature ne fut reçue. Nous croyons que c'est peut-être parce que nos bourses ne sont pas encore connues. Nous ferons plus de publicité à ce sujet l'an prochain.

2) Nouveau développement dans le dossier des malades psychiatriques qui représentent un danger pour la société

Nous apprenions tout juste avant la publication du bulletin que le Ministre de la Santé et des Services sociaux, Monsieur Philippe Couillard a mandaté le Dr Jacques Marleau, Ph. D. Sciences biomédicales, chercheur au Centre de recherche de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal et chargé de cours au Département de criminologie de l'Université de Montréal. Son mandat est le suivant :

- 1) Inventorier le nombre d'homicides intrafamiliaux depuis 10 ans
- 2) Déterminer le % ayant reçu des soins de la part de l'État
- 3) Préciser la nature des services reçus
- 4) Déterminer la proportion de non responsabilité dans les crimes commis
- 5) Évaluer les lacunes observées relativement au services reçus par les malades et leurs familles dans les systèmes de santé et judiciaire
- 6) Déterminer si des recommandations passées n'ont jamais eu de suites relativement à ce type de crime
- 7) Évaluer le % de malades ayant refusés des soins
- 8) Quel est le rapport entre le refus des soins et le taux d'homicides
- 9) Définir les pistes de solutions

Le rapport sera soumis au ministre le 23 mai 2008. C'est avec beaucoup de satisfaction que l'AFPAD a donné son accord à cette démarche.

Après la loi 58...

L'AFPAD s'attaque maintenant au fédéral. Voilà les emplois des parents protégés, il faut maintenant assurer aux familles une source de revenus durant leur absence de leur travail.

Le 5 décembre, quelques jours à peine après avoir fait adopter la loi 58, la direction de l'AFPAD était à Ottawa. Mme Drummond et votre président rencontraient la journée même : les sénateurs conservateurs du Québec, le caucus des députés ainsi le ministère des Ressources humaines du Canada. Aussi, nous avons eu l'occasion de rencontrer des représentants du Bloc Québécois ainsi que du parti libéral du Canada afin de leur faire connaître nos attentes dans ce dossier.

Voilà que dernièrement le Bloc Québécois, par l'entremise de la députée de Mégantic-Compton, Mme France Bonsant, déposait au parlement canadien la motion suivante afin d'appuyer notre démarche :

La Chambre est de l'avis que le gouvernement devrait déposer un projet de loi qui viendrait en aide aux victimes d'actes criminels, aux parents dont l'enfant mineur est porté disparu, aux parents dont l'enfant, qu'il soit mineur ou majeur, s'est suicidé, au survivant d'un conjoint qui s'est suicidé, aux parents d'un enfant mineur qui a subi des préjudices graves à la suite d'un acte criminel, aux parents d'un enfant, qu'il soit mineur ou majeur, qui est décédé à la suite d'un acte criminel et au conjoint d'une victime décédée à la suite d'un acte criminel en :

- a) modifiant le Code canadien du travail pour leur permettre de s'absenter et de préserver leur emploi pour une période d'au moins un an ;
- b) offrant des prestations spéciales d'assurance-emploi, pour une période pouvant aller jusqu'à 50 semaines ;
- c) prévoyant une disposition permettant à une province ayant un programme social dont les objectifs sont similaires de se retirer du programme fédéral avec pleine compensation financière, sans conditions.

BILAN DES ACTIVITÉS

1- Salutations de AFPAD – Québec

La réunion des familles prévue pour le 9 mars a été annulée faute de participants. Il semble qu'il faille blâmer en grande partie les nombreuses tempêtes de neige d'un hiver qui n'en fini plus. Nous vous informerons de la date de la prochaine réunion dès qu'elle sera fixée.

2- Conférence à Trois-Rivières



Angèle Desfossés - 2e vice-présidente et responsable des artistes, Stéphane Beaulac - animateur radio 94,7 Rock Détente, Ginette Paradis - Responsable des jeux et responsable des artistes, Clairette Pépin - Présidente des Rendez-Vous Féminin de Cap-de-la-Madeleine ont remis un chèque de 800\$ à l'AFPAD.

3- Un premier pas dans le bénévolat

Voici le mot que nous adressait l'enseignante du groupe de jeunes étudiantes en esthétique du Centre de formation professionnelle 24 juin de Sherbrooke qui ont offert aux membres de l'AFPAD de la région une journée de soins tout à fait gratuits et grandement appréciés par tous ceux qui ont pu en profiter. Quel bel exemple d'engagement à la mesure de ses moyens!

Les épreuves que la vie nous envoie nous semblent parfois au-delà de notre capacité d'acceptation. Perdre un être cher arrive toujours trop tôt.

Malgré tous les malheurs et toutes les souffrances qui ont parsemé vos routes jusqu'à ce jour, vous demeurez des personnes rayonnantes. Des personnes qui semblent entourées d'une bulle d'énergie tout à fait spéciale.

Vous regardez toujours vers l'avant et toujours plus haut ne cherchant qu'à accomplir du mieux que vous le pouvez votre mission.

Vous êtes pour chacune d'entre nous des modèles de courage et d'amour. Vous nous poussez à découvrir notre mission de vie et surtout à vouloir le réussir tout aussi bien que chacun d'entre vous.

Pour changer le monde, il faut commencer par changer notre petit monde autour de nous. Il est possible pour chaque individu d'améliorer et de modifier le cours des choses juste en aimant la vie.

Vous avez illuminé notre journée et c'est avec un grand bonheur que nous vous accueillons. En espérant que cette journée restera gravée dans votre cœur tout comme elle le restera pour nous. Se soucier et prendre soin de vous nous permet de devenir des personnes plus riches en valeurs humaines et moins centrées sur nous-mêmes.

Mille mercis de votre présence avec nous aujourd'hui et que vos anges vous accompagnent et vous guident.

C'est avec beaucoup d'amour que les élèves vous offrent également le repas qu'elles ont préparé elles-mêmes tout spécialement pour vous.

Réjeanne Dodier enseignante et le groupe d'esthéticiennes au cœur d'or.

ACTIVITÉS A VENIR

1) Lancement du livre de Pierre-Hugues Boisvenu

Le 14 avril prochain, le président de l'AFPAD procédera, en collaboration avec les Éditions de l'Homme, au lancement de son livre écrit en étroite collaboration avec M. Jean Couture. Ce livre relatara l'histoire de la mort de ses deux filles, la création de l'AFPAD et son combat pour reprendre le pouvoir sur sa vie.

Ceux qui désirent assister au lancement qui aura lieu **le 14 avril, au Théâtre Olympia, rue Ste-Catherine à Montréal** sont priés de faire parvenir leur adresse à l'AFPAD le plus rapidement possible. Il nous fera plaisir de vous faire parvenir un carton d'invitation et surtout de vous rencontrer lors de l'événement. Faites vite car les places sont limitées

Le livre sera en librairie à compter du 14 avril et l'agenda de M. Boisvenu prévoit qu'il participera à plusieurs émissions de télévision et de radio pour en faire la promotion. Également, il sera présent dans la majorité des Salons du livre de la province tout au cours de l'année 2008.

Il est important de vous rappeler que tous les bénéfices de la vente du livre iront au Fonds Isabelle Boisvenu de l'AFPAD. Ce fonds accorde des bourses d'études aux étudiants qui désirent approfondir les connaissances dans le domaine de la victimologie.

L'objectif de la famille est d'assurer la pérennité du Fonds Isabelle Boisvenu en y accumulant suffisamment d'argent pour que seuls les intérêts soient distribués en bourses d'études chaque année.

Ce livre se vendra pour environ 30 \$ et il vous sera possible de l'acheter à moindre coût en contactant votre association.

2) Le Spectacle de l'entraide

Pour une deuxième année, des amis de Julie et Isabelle Boisvenu organisent au *Théâtre le Granada de Sherbrooke, le 12 avril* prochain, un spectacle bénéfique dont les profits iront à l'AFPAD.

Des artistes invités connus, tels que Lulu Hughes, son frère Rick Hughes et le magicien Martin Rozon, ont accepté d'y participer bénévolement. Luc Senay se chargera de l'animation de la soirée. Les jeunes de la relève dont Audrey De Montigny, Dany Laliberté et la troupe de danse Animation seront aussi à la soirée.

L'an dernier, la soirée a permis de remettre plus de 16 000 \$ à l'AFPAD. Ce montant a été affecté au Fonds Isabelle Boisvenu, lequel remet annuellement deux bourses d'études à des étudiants ou des chercheurs qui veulent faire progresser les connaissances dans le domaine de la victimologie et au Fonds de dépannage de l'AFPAD, lequel supporte financièrement les familles dans le besoin en leur offrant une gamme de services, à la suite d'un assassinat ou d'une disparition.

Il y a **21 tables VIP de 4 ou 6 personnes à 100 \$/personne** avec service de vins, fromages et pâtés. Un reçu pour don de charité de 75 \$/place sera remis aux individus ou aux entreprises qui opteront pour celles-ci.

Il y a également **84 tables de 4, 5 ou 6 personnes à 50 \$/personne**. Un reçu pour don de charité de 25 \$/place sera remis soit aux individus ou aux entreprises qui arrêteront leur choix sur ces tables.

L'AFPAD croit que c'est là une occasion bien agréable pour une entreprise ou une famille de montrer à ses proches, ses partenaires, ses clients et son personnel que vous appuyez la cause que nous défendons.

Nous vous remercions à l'avance des efforts que vous ferez pour faire connaître autour de vous cette importante activité de financement pour notre association. L'objectif cette année est de 25 000 \$.

Vous pouvez réserver vos billets en appelant au numéro suivant : (819) 791-2608 ou par courriel à butterfieldj@hotmail.com

3) Un spinning de 400 minutes pour le 400^{ème} de la ville de QUÉBEC : 9h à 17h

Pour la deuxième année, l'antenne de Québec organise un Spin-o-thon samedi, le **19 avril**

prochain au *Club Avantage*, 1080, rue Bouvier, Québec.

Plusieurs compagnies commanditent l'évènement en louant un vélo de 500 \$ pour une commandite OR. Chaque commanditaire se compose une équipe de cyclistes afin que tous les vélos soient occupés à pleine capacité durant les HUIT HEURES. On demande à chaque cycliste de pédaler pour une période minimale d'une heure.

Si vous êtes intéressés à commanditer un vélo, veuillez, s'il-vous-plaît, communiquer avec Claire Falardeau au numéro suivant : (418) 570-5396 ou par courriel : claire.falardeau@afpad.ca

Il y aura beaucoup d'ambiance cette journée-là. En effet, plusieurs entraîneurs qualifiés seront présents pour animer les huit heures. De plus, des massothérapeutes seront sur place afin de masser les muscles endoloris de nos cyclistes.

Toutes les sommes d'argent reçues iront à l'AFPAD afin d'aider nos familles dans le besoin. L'an dernier, l'évènement a permis de remettre plus de 14 000 \$ à l'AFPAD. Nous visons cette année un profit de 20 000\$. Merci de votre collaboration !

C'est pour une bonne cause...C'EST NOTRE CAUSE !

*Claire Falardeau, AFPAD Québec
Sœur de Suzanne assassinée en 1988*

4) Projet de counselling en ligne

Dernièrement, le ministre de la Justice, M. Jacques Dupuis, a autorisé, via son Fonds d'indemnisation des victimes d'actes criminels, de verser à notre association une subvention de 45 000 \$ afin d'expérimenter un projet d'aide psychothérapeutique en ligne.

Ce projet unique en Amérique du Nord, et sans doute à travers le monde, permettra bientôt aux familles membres de l'AFPAD d'avoir la possibilité d'échanger entre elles via Internet avec professionnel en relation d'aide. En collaboration avec des partenaires universitaires et gouvernementaux, nous mettrons à votre disposition cette personne ressource qui animera des groupes de discussion sur Internet, via le forum de l'AFPAD. Ce professionnel sera aussi disponible pour des entrevues d'aide individualisée pour les membres qui le désireront.

Nous comptons, dès ce printemps, mettre en place ce nouveau service. L'expérience se déroulera sur une année. Les familles qui participeront à ce projet seront éventuellement appelées à en évaluer la

qualité et la pertinence. Lors des prochaines rencontres des familles de Montréal et de Québec, la personne ressource affectée à ce projet sera là afin de vous en présenter les grandes lignes.

Nous espérons que ce nouveau service saura répondre aux besoins des familles des régions éloignées où une telle disponibilité n'est pas toujours présente et aussi aux familles qui n'ont pas encore l'énergie suffisante pour se diriger vers une personne ressource aidante.

La première étape de ce projet, en plus de le présenter dans les réunions de familles ce printemps, sera d'entrer en contact avec toutes les familles de l'AFPAD afin de les informer du projet et de continuer, ce faisant, notre fichier informatique des familles membres.

En ce sens, nous espérons votre plus entière collaboration et soyez assurés que ce travail est fait pour mieux vous supporter et défendre vos droits.

5) Projet de Charte des droits des victimes d'actes criminels

Dans les lignes qui suivent, vous pourrez prendre connaissance des principes que nous voudrions voir inséré dans la Charte canadienne des droits et libertés ou dans l'adoption d'une charte spécifique aux victimes d'actes criminels comme plusieurs pays l'ont fait à ce jour.

Notre projet est issu de l'étude de plusieurs de ces chartes déjà adoptées, notamment par le Japon, la Suède et l'Australie.

LES 12 PRINCIPES :

1. Toutes les victimes doivent être traitées avec dignité, courtoisie, compassion et dans le respect de leur dignité et de leur intimité et leur participation au travail de l'appareil de justice pénale doit leur causer le moins d'inconvénients possible.
2. Les victimes ont droit, par des moyens formels et informels, à la réparation prompte et équitable des torts qui leur ont été causés.
3. Les victimes ont droit à toute l'information voulue sur les recours à leur disposition et les moyens de s'en prévaloir.
4. Les victimes ont le droit d'accès au dossier de leur criminel et au dossier du récidiviste, si c'est le cas.
5. Les victimes doivent recevoir toute l'information voulue sur leur participation aux procédures pénales et sur l'échéancier, le progrès et le résultat final de ces dernières.
6. Le droit pénal doit tenir compte des opinions et des préoccupations des victimes et leur fournir l'aide dont elles ont besoin tout au long des procédures.
7. Lorsqu'il porte atteinte aux intérêts personnels d'une victime d'actes criminels, ses opinions et préoccupations doivent être divulguées au tribunal lorsque c'est indiqué et conformes au droit et à la procédure pénaux.
8. Au besoin, des mesures doivent être prises pour assurer la sécurité des victimes d'actes criminels et de leurs familles et les mettre à l'abri de l'intimidation et des représailles.
9. Le personnel de l'appareil de justice pénale doit posséder une formation poussée propre à le sensibiliser aux besoins et aux préoccupations des victimes d'actes criminels.
10. Les victimes doivent être informées des services de santé, d'un programme d'aide sociale ou autres services pertinents afin de pouvoir continuer de recevoir l'aide médico- psychologique et sociale dont elles ont besoin dans le cadre des programmes et des services existants.
11. Les victimes doivent signaler les crimes dont elles ont été la cible et coopérer avec les autorités chargées de l'application des lois.
12. Le gouvernement reconnaît le droit d'association des victimes et leur association comme leur représentant.

6) Invitation au 3^{ième} déjeuner-causerie

Notre dernière rencontre a été fort agréable. Aussi, nous avons convenu de nous rencontrer dans un mois au même endroit. C'est une invitation pour tous ceux qui sont intéressés à venir au déjeuner-causerie.

Comme la formule a été appréciée par tous les membres présents, nous allons conserver le même ton à savoir une rencontre informelle, afin de nous permettre de discuter librement entre nous et ainsi, se donner du soutien mutuel. Alors, c'est un rendez-vous.

Samedi, le 15 mars 2008
Heure : entre 9h00 et 11h00
Lieu : Restaurant Nickel's
1600, boul. Le Corbusier
(Centre d'achats Laval)
Sortie de métro Montmorency
À cinq minutes de marche du métro.

Veillez confirmer votre présence au (514) 396-7389
ou à administration@afpad.ca

P.S : Le déjeuner est à vos frais

7) Rencontre des familles

La prochaine rencontre des familles de Montréal et les environs aura lieu le **30 mars** de 9h00 à 14h30 à Ville St-Laurent. Un buffet sur place vous sera offert par l'AFPAD

ORDRE DU JOUR

- Lieu :** Centre des Loisirs de Ville Saint-Laurent
375, rue Grenet, salle AB-230, 2ième étage
Ville Saint-Laurent
- Horaire:** de 9h00 à 14h30
- 9 h 00 :** Accueil et présences
- 9 h 10 :** Mot de bienvenue du président
Le point sur les différentes activités de l'AFPAD
- 10 h 00 :** Café/Brioche
- 10 h 15 :** Conférence : « La mort...et après... »
Conférencière : Madame Mariluz Arguelles,
formatrice en psychologie cognitive et
Orthopédagogue
- 12 h 00 :** Dîner : buffet froid
- 13 h 00 :** Remise par Pierre-Hugues Boisvenu de la
bourse de l'AFPAD au récipiendaire
- 13 h 15 :** Présentation de la journaliste Isabelle Richer
par Michèle Labelle.
- 14 h 15 :** Mot de la fin

LA PART DES MEMBRES/ MEMBER'S PART

1) Autocollants AFPAD

S.V.P., affichez votre solidarité en plaçant votre autocollant dans la voiture, de préférence en haut du parebrise arrière du côté du conducteur.



Comme il est magnétique on peut facilement l'enlever lors du lavage des vitres. L'autocollant de l'AFPAD est aussi disponible en anglais.

2) Changement d'adresse

S.V.P., veuillez aviser l'AFPAD de votre changement d'adresse, de téléphone ou de courriel dans les plus brefs délais. Nous acheminons régulièrement aux membres des messages d'information, il est donc important pour l'AFPAD d'avoir vos coordonnées.

Aussi, nouveaux abonnés d'Internet, n'oubliez de nous envoyer votre adresse électronique.

sos@afpad.ca Sans frais : 1-877-484-0404

3) Archives de l'AFPAD

Afin de se constituer un dossier de presse le plus complet possible, l'AFPAD (MMPFA) demande à tous ses membres de lui faire parvenir *tous les articles où il est fait mention de l'association* publiés aussi bien dans les journaux que dans les magazines. Tout particulièrement ceux des journaux locaux et régionaux. Ceci afin de documenter l'implication de l'Association dans les divers dossiers comme par exemple: les droits des victimes, les libérations conditionnelles, la sécurité publique, les personnes disparues, les prédateurs sexuels, etc.... Nous vous demandons de nous faire parvenir la page complète où apparaît le nom du journal ou de la revue et la date de parution.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

4) Photos de victimes

Nous invitons les familles à nous faire parvenir les photos de leur proche assassiné ou disparu afin de la publier sur notre site Internet. Pour de meilleurs résultats, il est préférable de nous faire parvenir une *véritable photo ou une copie numérique* plutôt qu'une éprouve provenant d'une imprimante. Les personnes qui ont accès à un scanner peuvent numériser la photo et nous l'envoyer par courriel.

De plus, l'AFPAD projette de développer un résumé des dossiers de meurtre pour notre site Internet. Ainsi, en cliquant sur la photo de la victime publiée sur le site, on atteindra une page qui réunira l'historique du cas incluant le procès, la condamnation, la période d'emprisonnement effective, la libération, etc. Ce sera pour nous la façon de démontrer que la « Justice » n'a pas souvent le bras lourd !

6) Lindsay'law

Vous trouverez dans ce bulletin un article en anglais sur Judy Peterson qui recherche sa fille disparue il y a 14 ans. Changer les lois canadiennes sur l'identification génétique (DNA) est peut-être la seule façon de la retrouver. C'est pourquoi elle demande notre collaboration dans ce dossier.

Pour nos membres qui ne parlent pas anglais voici en quelques mots le projet de loi et les raisons qui justifient un tel projet.

Judy Peterson réclame la création d'une banque nationale de données génétiques des personnes disparues et d'une banque nationale de données génétiques des restes humains non identifiés. De plus, elle souligne l'importance que ces données soient reliées au fichier d'ADN des criminels afin d'identifier les victimes, les tueurs et les violeurs en série.

Elle demande le support de tous les Canadiens afin de faire pression sur leur gouvernement. Nous pensons que c'est là une occasion pour tous nos membres de s'impliquer. N'hésitez pas à demander aux personnes de votre entourage de faire de même.

Abonnés d'Internet il faut aller à l'adresse suivante: www.lindseyslaw.com sous la rubrique "**how you can help**" vous trouverez la version française d'une lettre circulaire ainsi que l'adresse électronique de l'honorable Stockwell Day, Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

7) MMPFA stickers

Please show your solidarity by placing your sticker in your car, preferably at the top of the rear windshield on the driver's side.

Because it is magnetic, it can easily be removed when you wash your windows. The MMPFA sticker is also available in French.



8) Change of Address

If you change your address, phone number or e-mail, please let the MMPFA know as soon as possible. We send our members information messages on a regular basis, so it is important for the MMPFA to have up-to-date contact information. Also, for new Internet subscribers don't forget to send us your e-mail address.

sos@afpad.ca Toll free: 1-877-484-0404

9) MMPFA Archives

In order to put together the most complete newspaper clipping file possible, the MMPFA asks all its members to send it **all the articles published in both newspapers and magazines in which the association is mentioned**. In particular, we are looking for articles that appear in local and regional newspapers. This will allow us to document the association's involvement in the different issues, for example: victims' rights, parole, public security, missing persons, sexual predators, etc. Please send us the full page on which the name of the newspaper or magazine and the publication date appear.

Thank you in advance for your cooperation in this matter.

10) Victims' Photos

We invite all families to send us photos of their murdered or missing loved one so that we can publish them on our Internet site. For best results, it is better to send an **actual photo or a laser copy** rather than one that you have printed up. If you have access to a scanner, you can scan the photo and send it to us by e-mail.

In addition, the MMPFA is planning to create a summary of murder cases for our Internet site. Anyone who clicks on the photo of a victim published on the site will be directed to a page with the entire history of the case including the trial, the sentence, the actual prison time served, the release, etc. This will be our way of showing that "Justice" is not always served!

11) Lindsay'law

Judy Peterson has been searching for her missing daughter for 14 years. Changing Canada's DNA identification laws might be the only way to find her. She's asking for your help.

On the website www.lindseyslaw.com there is a "**how you can help**" link and when you click on that, there are form letters and links to Stockwell Day's e-mail. We tried to make it as easy as possible, and I would love to flood his office with letters and e-mails with support for Lindsey's Law. Political pressure may even be more effective in this minority government.

It would also be great if everyone fanned out this information to people they know – especially to those in eastern Canada to balance out the lobbying efforts which have been mostly from BC.

TÉMOIGNAGES

Six ans déjà que tu n'es plus parmi nous

Si j'y pense depuis ces six ans, Yves, il s'en est passé des choses. On a grandi dans cette épreuve, moi, ta mère et ta sœur Sylvie et c'est positif. Je n'aurais jamais cru qu'un jour je pourrais encore sourire et trouver la vie belle.

Si tu vois tes enfants de là-haut, tu sais comment il sont devenus, j'en suis très fière et toi aussi j'en suis convaincue.

La vie après un tel drame met sur notre chemin des personnes pour nous aider à cheminer. La vie ne sera jamais plus pareille mais il est possible d'avancer et de trouver encore des moments de bonheur.

Je suis sûre Yves que tu as su nous aider, je t'en remercie. Continue de nous soutenir pour les années à venir, on ne t'oubliera jamais !

Dolorès Mallet

Mère de Yves Albert assassine le 14 mars 2002

Erreur sur la personne

BC mother overwhelmed and grateful for our assistance and support

Thank you so much Pierre. I am overwhelmed and so very grateful for your assistance and support! Words cannot express my gratitude to you.

I think maybe it was providence that I was asked to go to Montreal by Steve Sullivan so that I could meet you and come to know someone in Quebec to help me to deal with this offender and maybe for me to offer support to your members should they ever need it here in BC. It is so very difficult when CSC moves offenders to the other side of the country where you do not know people to help support you. I believe with all my heart that opening this path was perhaps God's way to help us prevent this offender and others like him from harming someone again.

At the very least Finley (and CSC) will know that although he has moved his evil to the other side of the country that caring people in the community are aware of him, what he has done and are watching to ensure he does not have the opportunity to do it again. At the very best when we draw attention to these matters perhaps politics and laws will change so that others do not have to endure what we and our loved ones have.

It breaks my heart to know of the losses you and so many others have suffered. I have asked "why"

so many times but even after all these years I have no answer as to why this suffering has to happen to so many good people. God bless,

Rosalie Turcotte,

Mother of Ken murdered in 1991

Le jour où l'accusé a témoigné a été une journée horrible

Il y a trois ans j'ai placé mon fils dans une famille d'accueil et 6 mois plus tard, il est décédé. L'enquête a conclu qu'il a été secoué à mort. Avant le procès, il y a eu l'enquête préliminaire, j'étais présente à toutes les fois que ça passait en cour. Le procès a été fixé le 26 novembre 2007, soit trois ans plus tard. Quand cette journée-là est arrivée, je suis allée au palais de justice seule, sans que personne de ma famille ne soit présent. Mais il y avait le procureur, l'enquêteur au dossier, son assistant et une personne du CAVAC qui étaient là. Je me suis sentie extrêmement nerveuse et seule. Je tremblais et je me suis mise à pleurer.

Les jours suivant se déroulent bien. Pendant le temps qu'il avait des propos et autres qui se passaient hors jury, la femme de l'accusé et lui-même ont essayé de m'intimider : soit elle me suivait partout et lui me fixait des yeux sans arrêt. Le procès débute le jeudi de la même semaine. Je témoigne la première, je tremble mais quand je me sentais sur le point de tomber dans les pommes, je regardais soit le procureur ou bien l'enquêteur et cela me rassurait pour pouvoir continuer mon témoignage.

Après mon témoignage quand je suis sortie de la salle, j'aurais aimé voir ma mère car je savais qu'elle ne pouvait être dans de la salle car elle témoignait aussi. Mais non, ma mère n'était pas présente à ma sortie. J'ai tellement tremblé que le soir quand je me suis couchée, je tremblais encore, et à un moment donné j'ai eu un malaise et j'ai eu peur de faire une crise cardiaque, je ne pouvais faire cela je n'ai que 33 ans. Et ce n'était que le début! Le lundi suivant, ma mère et ma soeur ont témoigné à leur tour.

À la suite de leurs témoignages, la Cour a montré une cassette vidéo que j'avais filmée chez-moi pour montrer à la DPJ les crises que faisait mon fils. Ma mère et ma soeur sont sorties de la salle, elles n'acceptaient pas ce qu'elles avaient vu sur la cassette et même moi je ne me reconnaissais plus. À ce moment-là, j'étais dans une profonde dépression.

Depuis ce temps, ma soeur ne me parle plus sauf pour me dire des méchancetés. Moi, je me suis sentie très mal face à cette cassette. Le jour où

l'accusé a témoigné a été une journée horrible et j'ai craqué, mes émotions ont pris le dessus. Ma force pour le procès était en train de me lâcher. J'étais seule la plupart du temps, ma mère et ma soeur ne sont venues que deux ou trois fois. Mais j'ai vu Monsieur Boisvenu faire son apparition, ça m'a fait du bien de le voir et cela m'a redonné du courage pour continuer.

Au moment des plaidoiries je me suis sentie toute bizarre. Quand le verdict a sorti, j'ai remarqué le visage des jurys et j'ai su que le verdict serait non coupable. La famille de l'accusé était heureuse et ça je peux le comprendre mais ils n'ont eu aucun respect envers moi. Ça criait et l'accusé a fait comme réponse « on l'a eu ! » et il dit par la suite, « je vais passer un beau Noël ».

J'ai été démolie par ce verdict. Justice n'a pas été rendue à mon fils alors le geste reste impuni à jamais. Mon coeur n'a pas le choix d'accepter le verdict, mais le pardon ne se fera peut-être jamais. Comment pardonner ce geste impuni?

Je voudrais remercier les gens qui m'ont soutenue. Le procureur, l'enquêteur au dossier Monsieur Jean Couture et son assistant Monsieur Michaud. La personne de la CAVAC, ma mère, même si elle est pas venue souvent, ma cousine, son mari, mon oncle et sa femme. Une grande amie à moi Manon Laliberté qui me supportait de chez-elle car malheureusement, elle a déménagé très loin, aussi une autre de mes amies, Carmen Bouchard et particulièrement mon conjoint Joe, mes enfants, Sabrina, Kim et Maxime. Ainsi que Josée qui m'encourageait le soir sur Internet et Madame Hébert de l'AFPAD.

Katleen Paris

Mère de Raphaël Paris assassiné en 2004

Retrouvailles

Avant la période des Fêtes, en arrivant chez moi après une journée de travail, j'avais le message suivant dans ma boîte vocale : « *Bonjour, mon nom est Lorraine Péloquin, je cherche une Gisèle Laliberté, qui serait la mère de Geneviève Legault, car j'étais très amie avec Geneviève lorsque j'étais en troisième année.* » Elle me laisse aussi ses numéros de téléphone pour la rejoindre.

Je me souvenais très bien de Lorraine. La dernière fois que je l'avais vue, c'était au Salon Funéraire où Geneviève était exposée. Donc, la semaine du 3 mai 1988.

Je l'ai rejointe par téléphone et j'étais très émue de lui parler. Et depuis ce temps, nous sommes

en contact soit par téléphone ou par email. Nous nous racontons des bribes de nos vies. Elle m'a envoyé sa photo avec ses deux enfants et elle m'a promis de venir me voir à Montréal l'été prochain.

Elle me raconte ses souvenirs qu'elle a vécus avec ma fille Geneviève. C'est étonnant, car souvent ce sont des moments dont je n'ai aucun souvenir.

Je me souviens surtout qu'elle était souvent chez nous et qu'on l'aimait beaucoup.

Gisèle Laliberté

Mère de Geneviève Legault, assassinée le 3 mai 1988

Des questionnements plein la tête

Le 14 juin 1988, rien ne laissait présager que mon père manquerait à l'appel et ce, encore au bout de 19 ans et demi....

Aucun témoin pour dire qu'il a quitté de son plein gré, côté policier, aucune recherche n'a été faite non plus.... selon l'enquêteur au dossier, mon père aurait quitté de lui-même son domicile et il a omis de signaler à sa famille qu'il déménageait

Soyons sérieux ! Moi qui étais proche de lui, aucun signe apparent ne m'a indiqué qu'il quitterait à jamais sa famille et ses trois nouveaux petits enfants à naître bientôt... Pourtant, au bout de 19 ans, je cherche encore la vérité, où est-il ? S'il est décédé, où est son corps ?? Des questionnements plein la tête... Je ne peux faire mon deuil car je n'ai pas de réponses à mes questions.... J'ai frappé à bien des portes sans recevoir l'aide demandée...

En 2007, une enquêtrice de OPP a bien voulu m'aider à ce que la police de Laval, reprenne le dossier et revoir tout de A à Z. Mais on est 19 ans en arrière, pourquoi n'ont-ils pas fait les mêmes recherches au début ?? Suite à la disparition, notre famille a éclaté graduellement et au fil des années, pour certains membres, mon père est un lâche de nous avoir abandonnés, pour d'autres, il est décédé...Tous ont un avis bien distinct, mais moi je continue et je suis la seule à ne pas lâcher prise, j'en suis incapable. Malgré tout, je me suis mariée, j'ai eu trois enfants, un emploi stable mais il me manque ce gros morceau de ma vie qui est MON PÈRE. J'ai fait le choix d'être mise à l'écart de ma famille et de continuer mes recherches car je crois que c'est légitime de vouloir connaître la vérité sur sa disparition. J'ai fait le choix de respecter ma famille mais de ne pas subir leurs décisions à ce sujet.

Nathalie St-Louis

Fille de Robert St-Louis disparu le 14 juin 1988

Aucun mot n'a assez de sens pour définir ce mal atroce

En 1996, suite à notre séparation, mon ex-conjoint tua mes deux fils de deux et six ans, pour ensuite s'ôter la vie. Je pourrais longuement parler de la vie d'enfer passée à côté de cet être jaloux, contrôleur et possessif pendant huit longues années mais l'intérêt n'y était plus et la rage avait fait son temps. La sagesse a pris forme et le but de mon récit est surtout d'emporter ne serait-ce qu'un petit baume à mes plaies, et non de vous raconter cette histoire de haine et de violence.

Ayant déjà vécu plusieurs deuils auparavant, (père, mère, ami de cœur etc...), je sais que la perte d'un enfant est la pire chose qu'un être humain puisse supporter. La mort de mes deux seuls fils fut d'une douleur inexplicable. Aucun mot n'a assez de sens pour définir ce mal atroce. Mais j'y ai survécu...

Anéantie et meurtrie, j'ai vu le fonds de mon âme dans ma vulnérabilité. Ce qui est accablant quand on fait face au drame, c'est qu'on ne voit pas d'issue. Toutes les portes se ferment, se barrent à double tour. Ce mal si intense me laisse que deux choix sans demi-mesure : vivre ou mourir. Mais au nom de quoi voudrions-nous continuer ? Vivre, sans mes enfants, me paraissait totalement inconcevable. Évidemment, comme vous pouvez le constater, j'ai décidé de vivre. Heureusement, j'ai eu des gens autour de moi pour m'aider à contrer cet insupportable sentiment de solitude, de vide, de frustration et de rage. Toutes ces émotions qui nous envahissent, nous assassinent au quotidien. La vie n'a plus son sens. La lutte est affreuse et semble interminable. Il faut donc se mettre au combat. La bataille fut atroce mais une fois convaincue que j'avais droit à l'existence, j'ai ôté une à une et de façon très subtile, les différentes couches de souffrance qui grugeaient mon corps et mon âme pour ainsi me tailler une place. C'est dans cet état de bouleversement extrême que j'ai entrepris une quête de sens et une recherche qui n'ont jamais cessé depuis de grandir. Au fil du temps, et au travers l'immense désarroi, une grande sagesse prend forme.

Je sens le besoin d'être plus près des gens, j'ai besoin de contacts, de ressentir ce qui se passe au niveau du cœur et de l'âme des êtres humains, de les écouter, de les aider. Ma souffrance, comme tous les grands « chaos » de la vie, a recelé un grand potentiel d'évolution et m'a permis de me rapprocher de ma sensibilité et de celle des autres. Cette souffrance, si menaçante, m'a donnée une dimension plus vaste et plus profonde de mon être et de l'existence. Cette lutte infernale m'a permis d'effectuer une véritable

transformation de ma vie intérieure et ainsi contribuer aux changements de ma vie extérieure.

Ce combat de longue haleine a mené mon mâ vers un vent plus calme au fil du temps où, peu à peu, les nuages se sont dissipés. J'ai mis le cap sur l'espérance pour éviter de me centrer et de m'identifier à mon passé avec amertume et regret et ainsi, mieux entrer dans ma nouvelle vie. Pour moi, l'essentiel, c'est d'arriver au terme de ce voyage avec mon bagage d'expérience et de sagesse que j'aurai ramassé en cours de route et ainsi vivre un intense dépassement. Chaque jour, je me soulage en pensant que lorsque j'aurais terminé ma mission sur terre, j'irai rejoindre mes deux petits anges. En attendant, j'essaie de mener une vie significative et heureuse. Aujourd'hui, j'occupe ma pensée que de nouvelles perspectives d'avenir, porteuses d'espoir.

À tous ceux qui souffrent, je me permets de vous dire que le temps sait faire son œuvre, la douleur prend un autre sens, au fil du temps, et la sagesse prend forme. Accordez-vous ce temps...

Je vous garde dans mon cœur et je pense à vous...xxx

Marie-Paule McInnis

Mère de Jérôme et Justin assassinés le 2 juillet 1996

Losing Lindsey

One December day, in Judy Peterson's office in Sidney, British Columbia, the radio is providing soothing background music. At the news break, the top story is a police appeal for information about human bones found on a logging road in British Columbia. Suddenly alert, Peterson strains to hear the details, but the limited report doesn't give her what she wants: enough facts to eliminate the possibility that the remains are those of her daughter Lindsey Jill Nicholls. So, heart racing, she calls the RCMP in Chilliwack, a rural community 100 kilometres east of Vancouver. It is, by her estimation, the fortieth time she's made such a call since Lindsey went missing in 1993, when she was 14 years old. Peterson composes herself and tells the homicide investigator, "I have a daughter who is missing."

"How long? From where?" the officer asks brusquely. Peterson leans forward on her desk, trying not to cry. "Her file is in the system," she continues. "I just want information on the remains found in Chilliwack." While she waits for a reply, Peterson silently repeats a familiar mantra: Say it's not her, say it's not her. Finally, the officer says he'll call her back and Peterson has to wait until the next day to find out

whether her daughter is dead. “You have all these horrific things that go through your mind,” she says after the call. “I’ve had nightmares of getting the bad news and then the sobbing, racking pain that comes with it. They are so real that I’ve woken up and thought; ‘Now I know what it’s going to feel like.’”

Since 2000, the RCMP has operated the National DNA Data Bank in Ottawa. It currently contains some 39,000 DNA profiles, extracted from bodily evidence like blood, bone, hair and fingerprints from crime scenes across the country, as well as the DNA of more than 120,000 convicted offenders. If Lindsey is dead, as her mother fears, her DNA might have been found at a crime scene and may be housed at the database, but because of what Peterson calls a “gaping hole” in Canada’s DNA Identification Act, there’s no way for the 53-year-old mother to find out. The law doesn’t allow evidence in the database to be cross-referenced with DNA of missing persons, which can be collected from items like toothbrushes, or from a close biological relative. Nor can comparisons be made with the 500 to 600 sets of unidentified human remains stored in coroners’ offices across the country, because those remains are not included in the database. To Peterson, and many of the loved ones of the more than 7,000 people missing in Canada, this system is causing unnecessary suffering. But Peterson is determined to change that with Lindsey’s Law.

Back in 1992, Peterson and her two daughters moved from Delta, a Vancouver suburb, to Comox Valley, on Vancouver Island, when her then husband, Martin Nicholls, an RCMP officer, was transferred. Thirteen-year-old Lindsey had fallen in with a bad crowd at her school and was dating an older boy, so her parents were happy for a fresh start in a small town. But Lindsey had a tough time fitting in and she resented her parents for moving her away from her friends. After several months in Comox, Lindsey ran away to Delta, where she stayed with a friend’s family. She left her mom a note, saying she loved her and just needed to get away for a while. She took her favourite possessions, including Snowflake, her teddy bear. After three months, she returned to the island to live, at first in a group home, then in a foster home. Lindsey had wanted to stay in Delta, but Peterson refused “the compromise I had to make ...was that she could live in a foster home in Comox,” Peterson says. “I think it was a way for her to come back and save face with her friends.... the last conversation I had with her, she said she didn’t like [the foster home]. I told her I loved her and I missed her and then I never saw her again.” A few days later, Lindsey apparently

went to meet some friends in town and never returned this time, she didn’t leave a note. She didn’t even take Snowflake. Looking at the white teddy that now sits atop her dresser, Peterson shakes her head. “I can’t believe after all these years, she wouldn’t have called,” she says in a soft voice. “I can’t help but blame myself.”

In summer 2000, on the seventh anniversary of Lindsey’s disappearance, Peterson decided to give a DNA sample to the National DNA Data Bank, which had just been launched that June. She was nervous about what she might learn of Lindsey’s fate, but as it turned out, she wouldn’t be getting any answers. She thought her sample could be checked against DNA in the database and against unidentified remains in the country’s morgues, and she was shocked to learn that such comparisons were not possible. She immediately began lobbying the government to make amendments to the DNA Identification Act. It wasn’t the first time politicians heard the idea – establishing a missing-persons index was originally discussed in the mid-1990s as part of public consultations that led to the DNA act. At the time, privacy advocates spoke out against it, arguing that some people – such as battered women fleeing abusive spouses – might want to remain missing and that submitting their DNA to a data bank without their permission was an infringement of their rights ultimately, a missing-persons index wasn’t included in the DNA legislation because of fears that it could complicate the passage of the bill. The idea wasn’t formally raised again in Parliament until Peterson started her campaign. Peterson wrote to every Member of Parliament, and the first to take up her cause was Natural Resources Minister Gary Lunn, then a backbencher in Peterson’s riding. In 2003, Lunn introduced a private member’s bill, which he nicknamed Lindsey’s Law. That same year, a government working group began studying the proposal, but its final report, due last November, has not materialized the bill has been reintroduced twice, yet today Lindsey’s Law is effectively dead.

Greg Yost, who is the lead counsel on the DNA file for the Department of Justice, says much has been done in the past decade to address concerns about the bill. “There’s an eagerness in Parliament to [pass a version of Lindsey’s Law],” he says from his Ottawa office. He stresses that the primary function of the missing-persons index would be identifying remains. It’s unlikely, he says, that a living person would be discovered, and if that happened, the location would not be disclosed. As well, it would be

voluntary for family members of missing persons to submit a DNA sample. Yost is confident that a version of Lindsey's Law will eventually be passed, but says it could take years. "I certainly don't hear anybody voicing any concerns with the concept of using DNA to help find missing persons," he says. "It's close to a no-brainer."

Over the past eight years, Peterson has toured the National DNA Data Bank, made presentations to government committees and maintained relationships with police officials and DNA experts. All the while, she has held down a full-time job as a business analyst and now as a training coordinator for BC Ferries. While the lobbying has been exhausting, she's never wavered. "Lindsey's Law has given me a sense of purpose," Peterson says. "If Lindsey is still out there, she'll know how hard I tried." In addition to helping families searching for missing loved ones, she says, the law could also help police investigations. As an example, she points to Robert Pickton, the B.C. man who was found guilty in December 2007 of murdering six women and who faces another trial on 20 additional counts. When investigators combed Pickton's farm for evidence, more than 200,000 samples went for DNA testing and 1,200 DNA profiles were collected from people connected to women missing from Vancouver's Downtown eastside. The cross-referencing was an arduous process that left four possible victims unidentified at the end of the trial. Pickton can't be charged with their murders because they can't be identified. If a missing-persons index had been up and running, police might have been able to trace their identities.

Not long after Lindsey went missing, Peterson and her husband, Martin Nicholls, separated. Nicholls rarely speaks to Peterson, who has since remarried, and hasn't been involved in the campaign for Lindsey's Law but says he's in favour of the proposed amendments to the legislation. "I see this as something that benefits Canada and society as a whole," he says from Vancouver, where he's now an investigator with the British Columbia Securities Commission. He has some hope a missing-persons index could reveal what happened to Lindsey, but he doesn't expect a happy ending. "I had no hope three or four days after she was gone. I've lived in a world most people don't get to witness and I'm very aware of what happens," he says, reflecting on a case he worked on as an RCMP officer, when the remains of a missing girl were found 18 years after her disappearance. After a long pause, he continues: "What Judy's doing, I think, is really, really

incredible. I wish her all the best and if some good comes out of it for other people, that's great."

Riffling through the dozens of videos in the bottom drawer of her vanity – most of them of media appearances she made throughout her search for Lindsey – Peterson selects one and pops it in the VCR. A clip of Lindsey at her little sister Kim's soccer match only months before she disappeared reveals a typical teen, dressed in jeans and windbreaker, and wearing an experimental swipe of lipstick. Peterson's favourite part shows her and her daughter playfully bumping shoulders, while Lindsey laughs. Peterson closes her eyes and takes a deep breath. The image is too much for her to handle, but she rewinds it and watches again and again. "I love this part," she says, on the fourth run. "She just looks so ...happy." Later that night, Peterson makes plans with Kim, now a 26-year-old student at the West Coast College of Massage therapy in Victoria, to attend the annual Compassionate Friends candle-lighting service, a gathering of families of children who have died. "I refuse to do anything that means I'm accepting Lindsey's dead," Kim says, reflecting on all the times they've been encouraged to have a funeral. "Other people say it will give us closure, but it won't... if anything, it would show people we're giving up, and we're not." Peterson nods in agreement, but insists lighting a candle for Lindsey isn't a sign of surrender. "So many people have said that what I need is closure," she says. "I have come to believe that the word closure is used only by those who have not lost a child."

by Raina Delisle

Source: Chatelaine APRIL 2008

Libérations conditionnelles

Je suis passée hier avec mes filles à une audience pour libération conditionnelle de la part de Maxime Boucher-Rochon pour l'assassinat de mon fils François Cardinal. Nous étions toutes trois accompagnées efficacement pour cette démarche. Tout s'est bien passé. Au moment que nous avons choisi, nous avons lu nos déclarations. C'est ça qui a été le plus difficile. Mais on sentait le respect de la part des commissaires et j'ajouterais dans notre cas de l'assemblée présente. Maxime Boucher-Rochon n'a pas eu gain de cause et il devra attendre 2 ans avant de faire une autre demande, sauf que ce point-là n'est pas clair, car il pourrait éventuellement obtenir certains points ?

Lorsque nous sommes parties, mes filles ont

dit « On va aller fêter ça ». Je me demande encore ce que l'on doit fêter. Je reste perplexe de tout ça et inconfortable. Est-ce parce que la mère du coupable était présente ? Est-ce que parce que j'ai appris qu'il avait un fils de 4 ans ? Et je regrette pour ce petit, un autre jeune qui va probablement mal grandir ! Est-ce parce qu'au contraire des commissaires je l'ai cru sincère à quelques reprises ? Est-ce parce que je me suis dis que si on lui accordait ce qu'il demandait c'est qu'il l'aurait mérité (drôle de façon de dire les choses) donc il aurait travaillé à son repentir, à de réels regrets. Est-ce parce qu'au fond tout ça... ne me ramène pas mon fils ?

Le seul bien que tout ça m'a fait c'est de pouvoir enfin faire entendre ma peine à d'autres que moi-même. Dans mon cas, tous m'ont ignorée comme si François n'avait qu'un père et pas de mère. Surtout pour redonner sa mère à François. Surtout pour François de qui on a été la voix. Aussi d'être rassurée du professionnalisme des commissaires. Je souhaite les mêmes à vous tous qui en aurez besoin. Ils ont apporté des éléments que je connaissais, mais ignorés par le juge qui a prononcé la sentence. Il a vu les failles du dossier de la personne que j'appelle son coach. Le dossier du criminel a été entièrement étudié.

Curieusement lundi soir j'ai reçu un courriel sur le forum de l'AFPAD qui laisse croire que les commissaires ont probablement pris la bonne décision. Le voici :

Bonjour Cécile

Je suis nouvellement inscrite sur ce site. Je sais que le dernier message que vous avez écrit datait du mois de mars, par contre, je voulais tout de même vous faire part de mes sentiments face à toute cette histoire. Je n'ai que 17 ans et j'aimerais devenir enquêteur. La semaine dernière, à l'école, nous nous sommes fait offrir une visite au pénitencier de Cowansville, alors je trouvais cette expérience très enrichissante. Alors, aujourd'hui, nous sommes montés environ une dizaine afin d'assister à un témoignage d'un des détenus. Ce fut Maxime Boucher qui nous dévoila ce témoignage. Je fus énormément touchée par tout ce drame. Par contre, je sentis, comme vous, dans un des messages que vous avez écrits, aucun réel sentiment de remords de sa part. J'ai su qu'il avait demandé une libération conditionnelle et qu'il aurait la réponse le lendemain. Cela me frustra énormément et je n'ai surtout pas compris qu'un tel geste puisse être commis et être libéré après seulement 3 ans et demi. Je ne vous connais guère, mais plus j'écoutais le témoignage, plus je pensais à vous et à votre famille et je lui en

voulais au fond de moi. J'y ai pensé toute la journée et c'est pourquoi j'ai décidé de faire des recherches sur ce criminel. Lorsque j'ai lu vos messages, je voulais absolument vous en écrire un pour vous dire à quel point je vous supporte et que je vous souhaite bonne chance, en espérant qu'il ne soit pas remis en liberté. Prenez soin de vous.

P.-S. : Si vous ne lui avez pas encore écrit la lettre comme vous en aviez parlé, n'hésitez pas à demander de l'aide afin que celle-ci le fasse réfléchir.

Mary

Voilà maintenant c'est à dans 2 ans !

Cécile Girard

Mère de François Cardinal assassiné en 2004

C'est la première fois que je ressens un élan pour répondre à votre invitation à témoigner

Il y a toujours eu au fond de moi une crainte cachée de plonger là-dedans. J'ai déjà fait des démarches pour m'inscrire comme victime et au dernier moment, je n'ai pas osé. J'avais la bizarre impression que le meurtrier finirait par me connaître si je le faisais et je pensais aussi que cette démarche s'adressait davantage à mes oncles, tantes et à ma mère, touchés de plus près encore mais personne n'a osé la faire...et je les comprends. Alors je salue avec admiration l'infini courage dont font preuve, M. et Mme Boisvenu.

J'ai eu l'idée de vous envoyer un poème, ou plutôt, les paroles d'un chant, d'un hymne que j'ai composé spontanément après l'assassinat d'un couple oncle et tante de ma famille dont je me sens proche, hymne qui a été chanté lors leurs funérailles. Mais vous envoyer ce chant demande évidemment une introduction donc un témoignage. Par respect pour les membres des familles, je tairai les noms.

Il s'agit d'une dame de 52 ans et d'un homme de 57 ans, frère de ma mère, assassinés le 21 juin 1996 dans une petite ville de l'Estrie, par un homme que je nommerai S. emprisonné depuis. Ma tante était enseignante et mon oncle travaillait dans la construction. En 1971, elle accouche d'un fils unique qui mourra le 21 juin 1988 à l'âge de 17 ans au cours d'une seconde opération risquée au cœur (il souffrait de problèmes cardiaques importants depuis sa naissance) Après le décès, tous les deux se sont beaucoup engagés socialement.

Également résident de la même ville, S. a été un élève de ma tante. Le 21 juin 1996, en début

d'après-midi, S. se présente à leur domicile. Mon oncle est seul. Ma tante donne sa dernière journée d'enseignement à l'école. Après avoir frappé à la porte, S. se dissimule. Lorsque mon oncle ouvre, S se jette sur lui. Ils se battent jusqu'à ce que mon oncle perde conscience. Plus tard S. l'achève et l'étrangle.

Même scénario lorsque ma tante arrive vers 17h avec son épicerie. Sauf qu'il l'attache dans un lit. Plus tard il la viole, la fait embarquer dans le coffre de son auto à elle, l'emmène dans une carrière de la région où il l'assomme et l'étrangle.

S. qui avait pris le temps de voler, avait rempli l'auto de ma tante, d'objets et d'accessoires de tous genres. Après le double meurtre, S. va souper au restaurant et se rend à son nouvel appartement où il emménage avec sa nouvelle blonde dans la banlieue d'une grande ville.

Ce n'est que le 26 juin que mon oncle et ma tante sont déclarés disparus. Pendant 8 jours interminables, nous vivons leurs disparitions. C'est lorsque S. aura utilisé une carte de crédit appartenant à mon oncle que la police l'arrête, l'interroge et le fait avouer.

Les corps sont découverts le 3 juillet. Mon oncle enterré derrière sa maison. Ma tante ensevelie sous les pierres de la carrière. Les corps sont méconnaissables de la ceinture à la pointe de cheveux. Les policiers ont dit qu'ils avaient rarement vu des corps aussi violentés.

Il n'y a pas eu de procès car il y a eu entente entre la couronne et la défense, S. ayant accepté de plaider coupable au deuxième degré. 23 ans de prison.

Suite à ce drame, la vie de plusieurs membres de ma famille s'est modifiée sensiblement. S'est installé, la peur, la méfiance après l'agressivité et la colère : chien de garde, barreaux dans les fenêtres, porte verrouillée en tout temps, fermée à tout visiteur inconnu. Certains n'osent plus voyager... d'autres ont coupé des arbres autour de leur maison pour être mieux vus du voisinage. Et que dire de la peine...

Je suis croyante. Il y a donc un volet spirituel à mon expérience personnelle. À partir du moment où nous avons appris qu'il y avait un assassin.... car on nous avait servi toutes sortes d'hypothèses... je demandais à mes ami(e)s croyants de prier pour la mère du meurtrier. J'avais ça dans le cœur sans savoir pourquoi. Je me disais que ça devait être épouvantable d'être la mère d'un meurtrier... pour elle, pas de compassion de la part des gens. Et cette femme était connue de plusieurs membres de ma famille.

Un soir, alors que j'écoutais la télé et enregistrais tout ce qui se disait sur cette tragique

affaire, on annonce la diffusion d'une vidéo à laquelle ma tante avait participé pour faire la promotion de sa ville. Je n'avais jamais eu l'occasion de voir cette vidéo. En la voyant parler, toute resplendissante avec sa belle douceur et son ravissant sourire, j'ai eu un grand choc. J'ai réalisé tout à coup que pendant que nous étions plongés dans leurs souffrances, eux, ne souffraient plus, mieux que ça... à mes yeux ils étaient vivants. Dans mon cœur, ils étaient ressuscités! C'est à ce moment que j'ai composé mon chant.

Le 13 juillet, lors des funérailles, après la communion, un quatuor l'a chanté à capella. Ensuite le prêtre a nommé l'auteur. Il a donc dit mon nom, mais en partie seulement. Il n'a pas prononcé mes deux noms de famille. À ce moment-là il s'est produit un grand remous dans l'assemblée. Les gens de la ville qui étaient présents (et l'église était pleine) ne me connaissant pas, (je demeurais dans une autre ville), même si ça leur semblait impossible, ils ont pensé que le chant avait été composé par la mère du meurtrier qui porte le même nom que moi. Quel choc pour eux! Quel choc pour moi lorsque j'ai appris ça! Une de mes tantes a dû rétablir les faits par la suite. Quel événement !

J'ai deux très bons enfants... et des petits-enfants charmants. À l'époque, un de mes deux enfants avait à peu près l'âge du meurtrier. Même si ça n'avait rien à voir, je me disais quand même « je pourrais être cette mère. J'ai la chance de ne pas être cette mère ». Je dois dire que j'ai compris assez intensément qu'aucun parent n'est à l'abri. Personne ne choisit d'être mère de victime ou de meurtrier et la souffrance de l'une et de l'autre est insondable, dans leurs différences. Cette expérience est pour moi inoubliable. Ça change beaucoup de choses par la suite.

Vers le mois d'octobre 2006, ce meurtrier, S. a commis un autre meurtre en prison. Cette fois, il ne pourra pas, comme on s'y attendait, faire de demande de libération conditionnelle avant un bon moment. Ça soulage les inquiétudes de bien des gens. Voilà, je vous laisse sur ce chant que j'ai modifié un peu pour ne pas qu'apparaissent les noms:

C'est un homme, une dame
De moi, proches parents
Qui se donnent
Un enfant au printemps...

Ils lui donnent
Leurs prénoms, uniquement
Mais son cœur d'homme
N'a pas connu le temps

Ils n'abandonnent
Jamais leur présent
Et redonnent
Leur amour aux enfants

On les nomme
Au village constamment
Ils rayonnent
Distribuent leurs talents

Vient un homme
Le cœur déjà endormi
Qui assomme
Qui étouffe leurs vies

Ils s'endorment
Enterrés de sommeil
Mais personne
Ne tuera le Soleil

C'est un homme
Une femme sans pareils
Qui s'éveillent
Et rien n'est plus pareil

C'est un homme
Une dame, des parents
Qui s'étonnent
De revoir un enfant

Trois personnes
Réunies en Celui
Qui leur donne
Et la Paix et la Vie

Diane T. L.
Profondément attachée à sa tante et son oncle
assassinés le 12 juin 1996

Des parents inconsolables

Le dimanche, 25 novembre, mon mari et moi avons assisté pour la toute première fois à une rencontre de « notre association » et soyez assurés que nous avons été bouleversés lors de cette assemblée, mais nous en sommes sortis plus fort.

Nous tenions à féliciter M. Boisvenu et toute l'équipe présente du travail colossal qu'ils font pour nous aider tous. Tous les membres présents avons tous constaté la même chose. Nos gouvernements donnent plus aux criminels qu'aux familles des victimes de ces actes barbares qui n'ont pas de raison d'être dans une société soi-disant « civilisée ».

Il faut que nos gouvernements comprennent que les parents de ces gens sans scrupule reverront

leur fils ou fille, mais nous les parents de leurs victimes ne reverront plus jamais nos enfants. Et qu'à chaque jour, pour le reste de nos vies, nous nous poserons cette question : pourquoi ???

Merci M. Boisvenu, merci à toute son équipe et continuons, tous ensemble, de se battre pour qu'enfin justice soit faite sur le plan fédéral et provincial.

Un père et une mère ainsi que son frère Stéphane qui tous les jours pleurent le départ de Francis (*ti-cul*) Proulx lâchement assassiné (*poignardé à plusieurs reprises*) à l'Île-Bizard le 21 juillet 2007

Marielle et Marcel Proulx
Parents de Francis assassiné en juillet 2007

PS : Je ne sais pas si vous publierez cette lettre, mais le simple fait de l'avoir écrite m'a fait beaucoup de bien. Tous ceux qui ont côtoyé notre fils et qui l'ont aimé, comme il a toujours été simple et généreux avec ses parents et ami (e)s, approuveraient cette démarche.

PS : Un merci tout spécial à Mme Raymonde Hébert pour son approche tellement humaine à notre égard.

Ce système qui aide plus les assassins que les victimes

Je suis membre de votre organisation depuis peu. Ma sœur, Éline Cormier, est morte assassinée à l'été 1994. On a retrouvé son assassin, Alain Beauchamp, il purge sa peine grâce à son frère Pierre-Marc qui l'a dénoncé l'ayant vu avec ma sœur la journée soit disant du meurtre. C'était un récidiviste, il sortait de prison depuis peu. Voilà un bref aperçu de l'histoire d'Éline.

Le 10 décembre 2007, son frère Pierre-Marc, ma sœur aînée Pierrette et moi assistions à son audience où il demandait une libération (16 heures par semaine, sans escorte). Malgré son lourd passé, il avait allumé 14 feux et commis des agressions sexuelles en plus du meurtre, on lui accorde cette libération.

Durant trois heures, il a essayé de nous prouver comment il avait changé cette dernière année avec l'aide d'un groupe de support. Bref, je ne veux pas vous entretenir de toute cette audience qui fut pour moi tellement difficile à entendre que je n'ai pu aller travailler depuis. Je suis retombée en dépression (après la mort d'Éline j'en avais fait une). Je ne peux pas dire que c'est à cause de cette audience que je vis cette dépression car je vivais une détresse psychologique à mon travail depuis quelques mois. Cependant, cet événement a tout simplement fait

resurgir mon mal être, ma colère face à notre système juridique trop tolérant envers les assassins.

Écouter durant tout un avant-midi quelqu'un qui a tué ma sœur; qui a menti sur plein de faits au procès selon son frère; ce dernier le connaît très bien et affirme que c'est un psychopathe, aux dires d'un avocat, qui connaît bien ce genre de personnes. Durant l'audience, un document écrit par un clinicien confirme qu'il y a une ombre grise dans le discours d'Alain B. et que l'on ne peut affirmer qu'il ne recommencera pas; on n'a pas tenu compte de cela. On préfère croire l'aumônier qui voit tout le cheminement presque spirituel, il est devenu un saint la dernière année: il n'a plus de colère, il n'a plus de problème avec les femmes.

Je retourne chez moi en pleurs, en colère et je devrai payer moi-même une thérapeute pour m'en libérer pendant que lui s'est fait payer durant dix ans une thérapie par l'État. Je suis très amère face à ce système qui aide plus les assassins que les victimes. Comment vais-je retrouver cette paix intérieure? Je ne sais même plus si je vais être capable de retourner travailler en enseignement. Ce meurtre a brisé « tué » non pas uniquement la vie d'Élaine mais celles de deux familles: celle d'Alain Beauchamp (ses sœurs ont peur et ne veulent plus le voir) et la nôtre ainsi que celles d'ami(e)s très proches.

Mettre dans un tiroir toutes ces émotions et ne plus en parler, avoir peur de le rencontrer dans ma région, sur la rue à Montréal ou dans une école en train de donner une conférence sur la vie au pénitencier... non je refuse d'être encore une victime.

Dans deux ans, il va en demander plus dans une autre audience et nous serons là, mes sœurs, mes neveux, nièces, avec peut-être des gens comme vous pour nous supporter je l'espère. Continuons de crier sur la place publique notre désaccord face à ce système judiciaire.

*Lucie Cormier
Sœur d'Élaine assassinée en 1994*

MATIÈRE À RÉFLEXION

Le texte qui suit a été pour moi une façon de me libérer de beaucoup de peine. Il m'a été utile et je sais qu'il pourrait sûrement l'être pour d'autres. J'aimerais bien vous l'offrir pour qu'il devienne peut-être une "voix" pour votre association. Pour que l'on n'oublie jamais et qu'on finisse par comprendre que toute cette violence ne doit pas rester muette et servir uniquement à remplir des chroniques de "faits divers". Je vous laisse donc en prendre

connaissance et je demeure dans l'attente de vos commentaires.

*Lyne Béland
Fille de Diane Labelle assassinée en 1994*

Faits divers

J'ai assisté avec impuissance au prononcé de la sentence,
Quelques années calculées, juste assez pour fermer le dossier,
Toé ta peine tu vas la purger, toé ta peine tu l'as méritée,
Mais moé la mienne, mais moé la mienne, mais moé ma peine...
Je ne veux pas comprendre ta démente, ni même me faire violence,
Moé tout ce que je veux, tout ce que je veux :

C'est crier à l'univers,
Que c'est pas juste un fait divers,
Pas juste une affaire classée que tous ont oublié,
Pour moé c'était ma mère,
Pour d'autre c'était un chum, une fille, un frère
Partis sans le vouloir, partis sans dire aurevoir,
Disparus, inconnus, on n'en parle même plus,
Disparus, inconnus on s'en souviens plus.

Comme un loup dans une bergerie,
T'as fait basculer ma vie,
Me laissant que mes souvenirs pour m'empêcher moi aussi de mourir,
Pour étouffer ma rage, pour garder son image
Pour apaiser l'orage, pour tourner la page,
Moé tout ce que je veux, tout ce que je veux :

C'est crier à l'univers,
Que c'est pas juste un fait divers,
Pas juste une affaire classée que tous ont oublié,
Pour moé c'était ma mère,
Pour d'autre c'était un chum, une fille, un frère
Partis sans le vouloir, partis sans dire au revoir,
Disparus, inconnus, on n'en parle même plus,
Disparus, inconnus on s'en souvient plus.

Murée dans mon silence, privée de sa présence,
Apprivoisant l'ultime distance, acceptant son absence,
Regardant vers demain, continuant mon chemin,
Me disant que tout ça c'est pas pour rien,
Que malgré tout c'est pas la fin,
Moé tout ce que je veux, tout ce que je veux :

C'est crier à l'univers,
Que c'est pas juste un fait divers,
Pas juste une affaire classée que tous ont oublié,
Je veux juste crier à l'univers...
Qu'elle était ma mère.

QUELQUES MOTS sur le bulletin

« Échos de l'AFPAD » se veut un outil de communication et de sensibilisation permettant à nos membres de partager leur expérience et leurs préoccupations. L'équipe du bulletin vous invite donc à lui faire parvenir des témoignages, commentaires ou questions.

ABONNEMENT

Ce bulletin est distribué aux membres de l'AFPAD par courrier électronique. Des exemplaires sur papier sont postés aux membres qui n'ont pas accès à l'Internet. Le bulletin est également disponible sur le site Internet de l'AFPAD en format PDF

CALENDRIER du bulletin

Date de tombée	Date de parution
15 février	1 mars
15 juin	1 juillet
15 octobre	1 novembre

COORDONNÉES :

Échos de l'AFPAD
C.P. 333,
Place de la Cité,
Sherbrooke, Qc J1H 5J1

Sans frais : 1-877-484-0404
Montréal : (514) 396-7389
Québec : (418) 686-5443
Service anglophone : (514) 694-6404
Courriel : afpad@bellnet.ca
Site Internet : www.afpad.ca

CONSIDÉRATIONS générales

Les articles dans le bulletin sont publiés sous la responsabilité exclusive de leurs auteurs.

L'AFPAD se réserve le droit de ne pas publier un article ou d'y apporter des modifications, avec le consentement de l'auteur.

© La reproduction des articles pour des fins non pécuniaires est autorisée à condition de mentionner la source.

COMITÉ du bulletin

Coordination : Diane Carlos
Mise en page : Diane Carlos
Révision des textes : Raymonde Hébert
Numérisation des photos : Diane Carlos
Envoi postal : Raymonde Hébert

ÉQUIPE de rédaction

Mot du président : Pierre-Hugues Boisvenu
Nouvelles du conseil d'administration : P-H Boisvenu
Bilan des activités : Raymonde Hébert
AFPAD – West Island : Doreen Haddad-Drummond
AFPAD – Québec : Claire Falardeau
La part des membres : Diane Carlos

COLLABORATEURS

Lyne Béland, Lucie Cormier, Raina Delisle, Cécile Girard, Gisèle Laliberté, Diane T. L., Dolorès Mallet, Marie-Paule McInnis, Marielle et Marcel Proulx, Nathalie St-Louis, Rosalie Turcotte



PROCHAINE PARUTION

1 JUILLET

**DATE LIMITE POUR REMETTRE
VOS TEXTES :**

15 JUIN